

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/05/2010

Réception par le Prefet : 25/05/2010

Publication : 28/05/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-7-8-1

Séance du vendredi 21 mai 2010

PROGRAMME E258 LANGUE ET CULTURE REGIONALES – SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES SITES BILINGUES (PREMIERE LISTE 2010)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération n° CG-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération n° CG-2010-1-14 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général
- VU la délibération n° 2009/5-8/3 du 9 décembre 2009 relative au BP 2010 «Programme Langue et Culture Régionales»
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve pour un montant de 20 000 € les premières opérations de subvention d'investissement scolaire (programme E258 soutien au développement des sites bilingues) de 2010 au bénéfice de la commune de SOULTZMATT et du SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE TRAUBACH LE BAS - TRAUBACH LE HAUT – GUEVENATTEN - STERNENBERG suivant la répartition indiquée dans l'annexe du rapport.

- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le programme E258, chapitre 204, fonction 28, nature 20414.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

**PROGRAMME E258
LANGUE ET CULTURE REGIONALES**

PROGRAMME 2010 - IMPUTATION NATURE 20414 - FONCTION 28

MONTANT AP VOTE AU CG DU 9 DECEMBRE 2009 – N° 2009/5-8/3

BP 2010 60 000 €

Commission Permanente	Bénéficiaire	Opération	Montant CP	Engagement AP	
Dossier 1	Commune de SOULTZMATT	Ecole maternelle	10 000 €	10 000 €	
Dossier 2	Syndicat intercommunal scolaire TRAUBACH LE HAUT TRAUBACH LE BAS GUEVENATTEN STERNENBERG	Ecole maternelle à Traubach Le Haut	10 000 €	10 000 €	
		TOTAL	20 000 €	20 000 €	